



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

UNESCO

Feuille de route

pour la mise en œuvre du Programme d'action global pour
l'Éducation en vue du développement durable



Publié en 2014 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France

© UNESCO 2014



Œuvre publiée en libre accès sous la licence Attribution-NonCommercial-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-NC-SA 3.0 IGO) (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/>).
Les utilisateurs du contenu de la présente publication acceptent les termes d'utilisation de l'archive ouverte de libre accès UNESCO (www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbyncsa-fr).

Titre original : *UNESCO Roadmap for Implementing the Global Action Programme on Education for Sustainable Development*
Publié en 2014 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO et n'engagent en aucune façon l'Organisation.

Crédits photos :

p. 17 © German Commission for UNESCO
p. 19 © Shutterstock/Intellistudies
p. 21 © Shutterstock/Diego Cervo
p. 23 © UN Photo/United Nations in Montenegro
p. 25 © UN Photo/Kibae Park

Création graphique : Aurélia Mazoyer

Imprimé par l'UNESCO

Imprimé en France

UNESCO



Feuille de route

pour la mise en œuvre du Programme d'action global pour
l'Éducation en vue du développement durable

Avant-propos

Les problèmes interdépendants qui surviennent aujourd'hui dans le monde exigent des réponses qui s'ancrent dans l'esprit de notre humanité collective. Les risques auxquels nous sommes exposés et les possibilités qui s'offrent à nous appellent, je crois, un changement de modèle qui ne pourra s'enraciner dans nos sociétés que grâce à l'éducation et à l'apprentissage. La reconnaissance dont bénéficie de plus en plus l'éducation comme moteur de l'édification d'un avenir meilleur, d'un avenir plus durable pour tous, a entraîné la proclamation, en 2005, de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable. Cet engagement a gagné encore en force lorsque les États membres ont affirmé, à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), leur volonté de continuer à promouvoir l'éducation au développement durable au terme de la Décennie.

Pour mettre à profit les résultats obtenus et enclencher une dynamique nouvelle lorsque la Décennie s'achèvera en 2014, l'UNESCO, en tant que chef de file de la Décennie, a conçu un Programme d'action global pour l'éducation en vue du développement durable. Fondé sur des consultations étendues et sur les contributions d'un large éventail de parties prenantes, le Programme a été approuvé par la Conférence générale de l'UNESCO en 2013. Le Programme d'action global survient au moment où la communauté internationale se donne pour tâche de proposer un nouvel ensemble d'objectifs de développement durable axés sur l'action, universellement applicables et revêtant par nature une dimension mondiale. Conçu pour assurer le suivi de la Décennie, le Programme d'action global vise à contribuer de manière concrète et tangible aux agendas du développement et de l'éducation post-2015.

Le Programme d'action global est complété par une feuille de route détaillée relative à sa mise en œuvre et destinée à l'ensemble des parties prenantes – gouvernements, organisations de la société civile, secteur privé, médias, monde universitaire et communauté de la recherche, organisations intergouvernementales et autres institutions pertinentes qui facilitent et soutiennent l'apprentissage et la formation, et ce jusqu'aux enseignants et aux apprenants eux-mêmes. La feuille de route indique le but, les objectifs et les domaines d'action prioritaires du Programme afin de définir une orientation stratégique et de favoriser l'engagement des parties prenantes, tout en précisant les stratégies de mise en œuvre et de suivi.

J'espère que le Programme d'action global, qui sera lancé lors de la Conférence mondiale sur l'EDD prévue en novembre 2014 à Aichi-Nagoya (Japon), parviendra à mobiliser la communauté des parties prenantes de l'EDD et qu'elle fournira des orientations concrètes en vue de la mise en œuvre du Programme. Tous, nous avons intérêt à ce que cette initiative soit un succès.



Irina Bokova
Directrice générale de l'UNESCO

Table des matières

Avant-propos	3
Introduction	7
Un avenir meilleur commence aujourd'hui	8
De la Décennie pour l'éducation au service du développement durable au Programme d'action global	9
Élaborer une vision commune	10
Comprendre l'EDD	12
Feuille de route	13
But et objectifs	14
Domaines d'action prioritaires	15
Stratégies	26
Mécanismes	27
Ressources	28
Suivi et évaluation	29
Annexe : Programme d'action global pour l'éducation en vue du développement durable comme moyen d'assurer le suivi de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable après 2014 (UNESCO, Résolution 37 C/12)	31

Un avenir meilleur commence aujourd'hui

Un changement rapide, de grande envergure et durable est en train de transformer de manière inédite à ce jour l'environnement de notre planète, alors même que la composition démographique

*Ni les accords politiques,
ni les incitations
financières, ni les
solutions technologiques
ne suffiront à eux seuls
à répondre aux défis du
développement durable.*

et le tissu socio-économique de nos sociétés sont en pleine mutation. Ni les accords politiques, ni les incitations financières, ni les solutions technologiques ne suffiront à eux seuls à répondre aux défis du développement durable. Nous devons revoir intégralement notre façon de penser et d'agir, et repenser les liens que nous entretenons entre nous et avec les écosystèmes qui nous font vivre. Pour édifier un monde plus juste, plus pacifique et plus durable, les personnes et les sociétés doivent toutes renforcer leur pouvoir d'action et acquérir des connaissances, des compétences et des valeurs, tout en ayant davantage conscience de la nécessité d'être les moteurs du

changement. C'est là où l'éducation a un rôle déterminant à jouer. L'éducation au développement durable (EDD), c'est l'édification d'un avenir meilleur pour tous, et c'est aujourd'hui qu'elle doit commencer.

De la Décennie pour l'éducation au service du développement durable au Programme d'action global

La Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable a été proclamée en 2005 afin de renforcer le rôle de l'éducation dans la promotion du développement durable. Elle a suscité des réussites exemplaires qu'il s'agit à présent de transposer à plus grande échelle, ainsi que de nombreux accords internationaux sur le développement durable qui accordent à l'éducation toute l'importance qui lui est due. En 2012, lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), les États membres sont convenus de « promouvoir l'éducation au service du développement durable et [d']intégrer plus activement la question du développement durable dans les programmes d'enseignement au-delà de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable » (paragraphe 233). L'UNESCO, qui a été désignée chef de file de la Décennie, a largement contribué, aux côtés de ses partenaires, aux accomplissements majeurs réalisés au cours de la Décennie.

On s'accorde désormais à reconnaître à l'échelle internationale que l'EDD fait partie intégrante de l'éducation de qualité et qu'elle est un catalyseur essentiel du développement durable. L'accord de Mascate, adopté à l'issue de la réunion mondiale sur l'Éducation pour tous (GEM 2014) et le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les objectifs de développement durable ont l'un comme l'autre proposé que l'EDD figure parmi les cibles de l'agenda post-2015.

En 2013, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté à sa 37^e session le Programme d'action global pour l'EDD comme suivi de la Décennie (Résolution 37 C/12, voir Annexe). Fondé sur les résultats de la Décennie, le Programme d'action global a pour but de susciter et d'intensifier des actions concrètes dans le domaine de l'EDD.

Cette feuille de route présente le Programme d'action global pour l'EDD adopté par les États membres aux décideurs, aux parties prenantes et aux acteurs, formule des suggestions en vue de la mise en œuvre du Programme d'action global et explique en détail le rôle de l'UNESCO.

On s'accorde désormais à reconnaître à l'échelle internationale que l'EDD fait partie intégrante de l'éducation de qualité et qu'elle est un catalyseur essentiel du développement durable.

Élaborer une vision commune

L'éducation au développement durable est étroitement liée aux débats internationaux sur le développement durable, qui ont gagné tant en ampleur qu'en importance depuis la rédaction, en 1987, de *Notre avenir à tous*, où était pour la première fois formulée la définition communément admise du développement durable.

Engagements internationaux relatifs à l'EDD

1987

Notre avenir à tous (rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, ou rapport Brundtland), définit le développement durable comme un « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

1992

La **Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement** (Sommet de Rio, Sommet de la Terre)
Le chapitre 36 de l'Agenda 21 stimule les discussions internationales sur le rôle déterminant de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation en vue du développement durable.

2002

Sommet mondial pour le développement durable (Sommet de Johannesburg, Rio+10)
Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg propose de lancer la **Décennie pour l'éducation au service du développement durable**. A sa 57^e session en décembre 2002, l'Assemblée générale des Nations Unies adopte une résolution décidant de proclamer la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable à compter de janvier 2005.

2012

Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20)
La communauté internationale décide de « promouvoir l'éducation au service du développement durable et [d']intégrer plus activement la question du développement durable dans les programmes d'enseignement au-delà de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable » (paragraphe 233 de *L'Avenir que nous voulons*).

2013

Le Programme d'action global pour l'EDD
est adopté par la Conférence générale de l'UNESCO pour assurer le suivi de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable.

2014

L'accord de Mascate, adopté à l'issue de la réunion mondiale sur l'Éducation pour tous (GEM 2014), et le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale des Nations Unies sur **les objectifs de développement durable** proposent que l'EDD compte parmi les cibles pour l'après-2015.

2014

La Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'EDD donne le coup d'envoi au Programme d'action global pour l'EDD.

2015

Le Forum mondial sur l'éducation (Incheon, République de Corée) devrait prendre en considération les conclusions de la Conférence mondiale sur l'EDD de 2014.

L'EDD a d'ores et déjà été intégrée à de nombreux cadres et conventions de portée mondiale concernant les aspects clés du développement durable. Citons notamment :



Changement climatique

Article 6 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et ses programmes de travail



Biodiversité

Article 13 de la Convention sur la diversité biologique et ses programmes de travail



Réduction des risques de catastrophes

Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes



Consommation et production durables

Programme sur les modes de vie durables et l'éducation du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables 2012-2021

Comprendre l'EDD

L'EDD donne aux apprenants les moyens de prendre des décisions en connaissance de cause et d'entreprendre des actions responsables en vue de l'intégrité environnementale, de la viabilité économique et d'une société juste pour les générations présentes et à venir, et ce dans le respect de la diversité culturelle. Liée à l'apprentissage tout au long de la vie, l'EDD fait partie intégrante de l'éducation de qualité. Il s'agit d'une éducation holistique et transformationnelle qui concerne les contenus et les résultats de l'apprentissage, la pédagogie et l'environnement éducatif. Elle atteint son but en transformant la société.

Composantes de l'EDD



Contenus de l'apprentissage – Intégrer aux programmes d'enseignement les questions capitales que sont le changement climatique, la biodiversité, la réduction des risques de catastrophes, et la consommation et la production durables.



Pédagogie et environnements d'apprentissage – Concevoir un enseignement et un apprentissage interactifs et axés sur l'apprenant qui ouvrent la voie à un apprentissage exploratoire, orienté vers l'action et transformateur. Repenser les environnements d'apprentissage – matériels, virtuels et en ligne – afin d'inciter les apprenants à agir en faveur de la durabilité.



Résultats de l'apprentissage – Stimuler l'apprentissage et promouvoir les compétences fondamentales telles que l'analyse critique, la réflexion systémique, la prise de décision collaborative et le sens des responsabilités pour les générations présentes et à venir.



Transformation de la société – Donner aux apprenants de tout âge, quel que soit le contexte éducatif qui est le leur, de se transformer et de transformer la société dans laquelle ils vivent.

- Favoriser la transition vers des économies et des sociétés plus vertes.
 - Doter les apprenants des compétences nécessaires aux « emplois verts ».
 - Inciter les personnes à adopter des modes de vie durables.
- Donner à chacun les moyens d'être un « citoyen du monde », qui prenne des engagements et joue un rôle actif, au niveau local et mondial, afin de faire face aux problèmes qui se posent dans le monde et de les résoudre pour, à terme, contribuer activement à la création d'un monde plus juste, pacifique, tolérant, intégrateur, sûr et durable.

Feuille de route



But et objectifs

Le Programme d'action global contribue à transposer dans la réalité la vision défendue par la Décennie pour l'éducation au service du développement durable : « un monde où chacun aurait la possibilité de recevoir une éducation et d'apprendre les valeurs, les comportements et les modes de vie requis pour un avenir viable et une transformation positive de la société. »

La visée générale de ce programme d'action est de « susciter et d'intensifier l'action à tous les niveaux et dans tous les domaines de l'éducation et de l'apprentissage afin d'accélérer la marche vers le développement durable ».

Le Programme d'action global appliquera une double approche afin de démultiplier et intensifier l'action en faveur de l'EDD : (1) intégrer le développement durable à l'éducation et (2) intégrer l'éducation au développement durable. Conformément à cette approche globale, le programme poursuit deux objectifs :

Objectif 1 « réorienter l'éducation et l'apprentissage de sorte que chacun ait la possibilité de se familiariser avec les connaissances, les compétences, les valeurs et les attitudes nécessaires pour avoir les moyens de contribuer au développement durable » ;

Objectif 2 « accroître la place de l'éducation et de l'apprentissage dans tous les plans d'action, programmes et activités qui visent à promouvoir le développement durable ».

Le Programme d'action global est conçu comme une contribution concrète et tangible à l'agenda post-2015. Sa mise en œuvre s'alignera intégralement sur celle du programme de développement pour l'après-2015.

Le Programme d'action global accordera une grande attention aux groupes qui sont particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique et du développement non durable.

Les filles et les femmes contribuent de façon essentielle à promouvoir le développement durable. Il est indispensable qu'elles participent pleinement à la prise de décision, à l'élaboration des politiques et à la conception des programmes sur l'EDD. Le Programme d'action global contribuera ainsi également à l'agenda post-2015, qui vise à mettre fin à l'exclusion persistante des femmes et des filles et aux inégalités dont elles sont victimes en renforçant leur pouvoir d'action, tout en défendant l'idée d'une croissance intégratrice et durable et d'un emploi décent.

Les Petits États insulaires en développement (PEID) sont parmi les plus durement touchés par le changement climatique. Ces pays font face à l'élévation du niveau de la mer et à des conditions climatiques extrêmes, tels que les ouragans d'une puissance accrue qui compromettent le tourisme, la pêche et autres moyens de subsistance. Dans les PEID, une Éducation au développement durable efficace doit avoir pour but non seulement d'améliorer la préparation aux catastrophes et d'inculquer les valeurs de la durabilité au moyen de l'éducation mais aussi de permettre aux étudiants et aux diplômés de participer davantage à la vie économique. En effet, le taux de chômage demeure élevé dans nombre de PEID, en particulier parmi les jeunes, ce qui est très préoccupant.

L'Afrique est l'un des continents les plus vulnérables au changement climatique. Le continent doit s'attendre à subir des sécheresses plus fréquentes, une poursuite de la désertification et des tempêtes plus violentes. On constate une élévation du niveau de la mer dans les zones côtières de basse altitude, où vivent généralement de nombreuses populations pauvres. On considère que ces zones sont les plus exposées aux effets du changement climatique. L'EDD peut contribuer à répondre à certains besoins essentiels dans la région, notamment en renforçant les synergies entre l'école et la communauté et en réadaptant l'éducation aux contextes locaux.

Domaines d'action prioritaires

Dans une optique stratégique et afin de renforcer l'engagement des parties prenantes, le Programme d'action global a défini cinq domaines d'action prioritaires qui contribueront à la réalisation de l'EDD.

DOMAINE D'ACTION PRIORITAIRE 1

Des politiques à l'appui de l'EDD – Intégrer l'EDD aux politiques relatives à l'éducation et au développement durable afin de créer un environnement propice à l'EDD et de susciter un changement systémique

DOMAINE D'ACTION PRIORITAIRE 2

Transformer les environnements d'apprentissage et de formation – Intégrer les principes de la durabilité aux contextes de l'éducation et de la formation

DOMAINE D'ACTION PRIORITAIRE 3

Renforcer les capacités des éducateurs et des formateurs – Renforcer les capacités des éducateurs et des formateurs afin qu'ils dispensent l'EDD avec une efficacité accrue

DOMAINE D'ACTION PRIORITAIRE 4

Autonomiser et mobiliser les jeunes – Multiplier les initiatives d'EDD auprès des jeunes

DOMAINE D'ACTION PRIORITAIRE 5

Accélérer la recherche de solutions durables au niveau local – Au niveau communautaire, intensifier les programmes d'EDD et renforcer les réseaux multipartites sur l'EDD

Des politiques à l'appui de l'EDD

Qu'il s'agisse de réduire les émissions de gaz à effet de serre ou de définir une stratégie nationale de développement des compétences vertes, il arrive souvent que les approches politiques actuelles n'aient pas une portée suffisamment large pour exercer une réelle incidence. Le changement systémique ne se produira que si les ministères élaborent des politiques pertinentes et cohérentes, en faisant appel au secteur privé, aux communautés locales, aux universitaires et à la société civile et en coopérant avec eux. S'ils sont d'ores et déjà prometteurs, les efforts visant à élaborer des politiques d'EDD dans le cadre d'approches transversales et multipartites doivent être intensifiés et mieux coordonnés.

Exemples

- ▶ Les gouvernements intègrent l'EDD aux normes de qualité nationales et aux cadres d'indicateurs qui établissent les normes de résultats d'apprentissage
- ▶ Les gouvernements, les banques de développement, les ONG internationales et les organismes des Nations Unies intègrent l'EDD aux accords internationaux sur le développement durable



Dans ce domaine d'action prioritaire, il s'agit notamment d'intégrer l'EDD aux politiques internationales et nationales sur l'éducation et le développement durable. Partout dans le monde, il incombe aux ministères de l'éducation de veiller à ce que les systèmes éducatifs soient préparés et adaptés aux problèmes de durabilité présents ou à venir. Ils devront ainsi intégrer l'EDD aux programmes scolaires et aux normes nationales de qualité et définir des cadres d'indicateurs pertinents qui établissent les normes de résultats d'apprentissage. L'EDD doit être considérée comme un facteur essentiel de la qualité de l'éducation et incorporée aux évaluations de la qualité du système éducatif national.

L'EDD ne revient pas seulement à consolider la réponse du secteur de l'éducation au développement durable. Il serait souhaitable que les stratégies nationales et internationales portant sur les aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement durable, des plans de gestion des catastrophes aux stratégies de développement à faibles émissions en carbone, s'appuient sur l'EDD comme moyen de mise en œuvre. L'EDD doit en outre être systématiquement intégrée aux cadres de coopération bilatéraux et multilatéraux pour le développement.



Résultats escomptés : intégration de l'EDD aux cadres politiques, aux plans, aux stratégies, aux programmes et aux processus relatifs à l'éducation et au développement durable aux niveaux sous-national, national, sous-régional, régional et international.



Principales parties prenantes : dans ce domaine d'action prioritaire, les principales parties prenantes sont les responsables politiques du secteur de l'éducation et de celui du développement durable.

Les parties prenantes de l'éducation doivent avant tout élaborer des politiques et des programmes d'action afin d'intégrer l'EDD aux différents processus et structures du secteur. Il leur faut mobiliser et allouer des ressources pour que ces politiques trouvent une application concrète. Il s'agira, en particulier, de renforcer les capacités nationales et sous-nationales.

Les responsables politiques qui interviennent dans les domaines du changement climatique, de la réduction du risque de catastrophe, de la consommation et de la production durables, de la biodiversité et autres enjeux liés à la durabilité sont incités à prendre connaissance de l'EDD et à y recourir pour surmonter ces difficultés. Ils peuvent ainsi faire porter leurs efforts sur le renforcement de la coordination et de la coopération interministérielle et multipartite, dès lors que l'éducation fait partie intégrante des discussions sur le développement durable.

Les organisations de la société civile (groupes communautaires, ONG, associations, syndicats et fondations), peuvent elles aussi contribuer de façon essentielle au renforcement des politiques d'EDD, soit en appelant les gouvernements à adopter les mesures nécessaires, soit en lançant leurs propres initiatives afin de compléter l'action du secteur public, comblant ainsi l'écart entre politique et pratique.

Enfin et surtout, à l'échelle intergouvernementale, les organismes, les agences et les institutions intervenant aux niveaux sous-régional, régional ou international jouent un rôle essentiel dans ce domaine d'action prioritaire. Il leur revient d'intégrer l'EDD à leurs programmes d'action et à leurs mandats dans le domaine de la durabilité. Ils doivent également encourager leurs États membres à contribuer eux aussi aux efforts engagés en intervenant au niveau national.

Transformer les environnements d'apprentissage et de formation

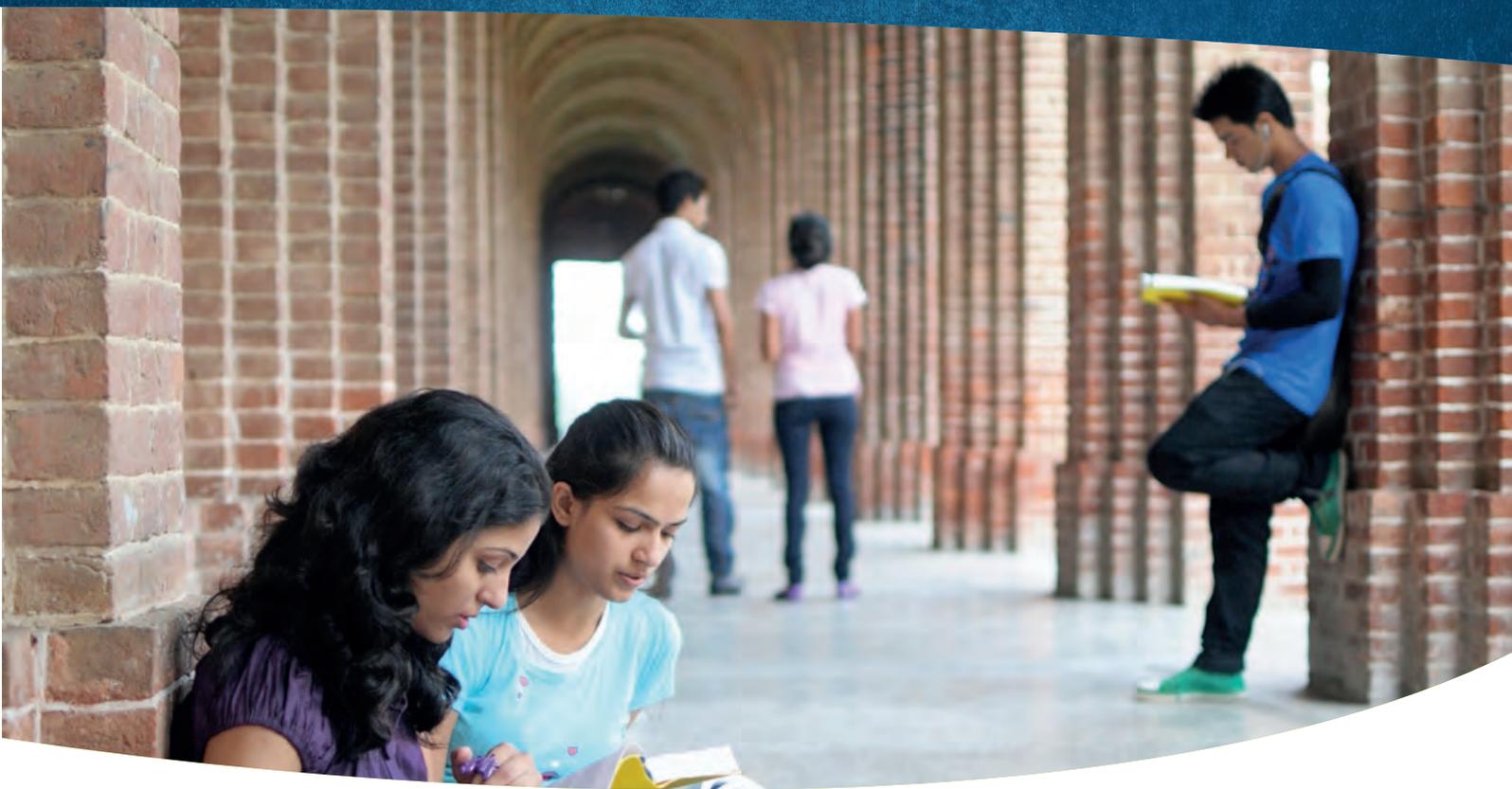
L'EDD va bien au-delà des grands discours ou de l'éducation sur le développement durable : l'EDD, c'est la pratique du développement durable. Grâce aux environnements d'apprentissage durables, comme les éco-écoles ou les campus verts, les éducateurs et les apprenants incorporent les principes de durabilité à leur pratique quotidienne. La transformation des environnements d'apprentissage et de formation n'équivaut pas simplement à une gestion plus durable des installations mais plutôt à une transformation de l'éthique et de la structure de gouvernance de l'ensemble de l'institution. Ce deuxième domaine d'action prioritaire appelle à promouvoir les approches institutionnelles globales de l'EDD dans les écoles et autres contextes d'apprentissage et de formation.

Exemples

- ▶ Les écoles définissent un plan de durabilité scolaire en partenariat avec la communauté au sens large
- ▶ Les universités tiennent compte de la durabilité dans le fonctionnement, la gouvernance, la politique et l'administration des campus



Dans le cadre de ce domaine d'action prioritaire, il s'agit notamment d'élaborer une vision et un plan de mise en œuvre de l'EDD dans l'environnement d'apprentissage et de formation adéquat, et ce en partenariat avec l'ensemble de la communauté. Les dirigeants institutionnels sont incités à adopter une vision holistique de l'EDD qui ne revient pas simplement à transmettre des contenus sur le développement durable mais qui implique une participation aux pratiques de développement durable, par exemple par des initiatives visant à réduire l'empreinte écologique de l'établissement. La collaboration entre l'établissement d'apprentissage et de formation et la communauté est primordiale.



Résultats escomptés : mise en œuvre de plans ou de stratégies de durabilité par les écoles et autres établissements de formation ainsi que par les organismes des secteurs public et privé.



Principales parties prenantes : dans ce domaine d'action prioritaire, les principales parties prenantes sont les dirigeants et les responsables de tous types d'établissements d'apprentissage et de formation, comme les directeurs d'écoles, les directeurs de centres d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels (EFTP), les présidents d'universités et de collèges communautaires, mais aussi les chefs d'entreprises privées. Les responsables communautaires, les parents, les apprenants et les personnes en formation sont les partenaires indispensables des principales parties prenantes.

Renforcer les capacités des éducateurs et des formateurs

Les éducateurs et les formateurs sont de puissants agents du changement, capables de mettre en œuvre la réponse de l'éducation au développement durable. Mais pour qu'ils contribuent à stimuler la transition vers une société viable, il leur faut d'abord acquérir les connaissances, les compétences, les attitudes et les valeurs nécessaires. Afin de faire face aux enjeux du développement durable, ils doivent au préalable avoir la motivation et l'engagement requis. Ce troisième domaine d'action prioritaire vise à renforcer les capacités de ces agents du changement afin de promouvoir l'EDD.

Exemples

- ▶ Les établissements de formation des enseignants dispensent une formation initiale et continue sur l'EDD
- ▶ Les organismes nationaux d'EFTP renforcent les capacités des enseignants et formateurs d'EFTP dans le domaine de l'EDD



Dans le cadre de ce domaine d'action prioritaire, il s'agit notamment d'intégrer l'EDD à la formation initiale et continue des enseignants et à la formation du personnel enseignant de la petite enfance, des établissements primaires et secondaires et des établissements d'EFTP. Les établissements d'enseignement supérieur peuvent eux aussi incorporer l'EDD à la formation des professeurs, qui seront ainsi mieux à même d'aborder la question du développement durable dans leur enseignement et de mener et de superviser des recherches dans ce domaine. Il sera également utile d'introduire le thème de la durabilité dans les programmes de développement professionnel des éducateurs, des formateurs et du personnel des établissements d'enseignement privés.



Résultats escomptés : intégration de l'EDD aux programmes de formation initiale et continue des enseignants (mise en conformité des normes de certification et d'accréditation de la formation avec le concept d'EDD, incorporation de l'EDD aux programmes de formation à l'EFTP) ; renforcement des capacités des établissements de formation des enseignants et des formateurs (par exemple, ateliers professionnels sur l'EDD pour les professeurs d'université).



Principales parties prenantes : dans ce domaine d'action prioritaire, les principales parties prenantes sont avant tout les éducateurs et les formateurs qui dispensent l'EDD aux apprenants et aux personnes en formation. A ce groupe s'ajoutent les éducateurs et les formateurs intervenant dans les établissements de formation des enseignants et des formateurs. Le personnel formateur et les dirigeants des services de ressources humaines travaillant dans des organisations publiques ou privées, dans des organisations de la société civile ou toute autre institution ont eux aussi besoin d'un soutien en la matière. Il importe de leur donner la possibilité d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour concevoir des programmes d'enseignement et de formation fondés sur les principes de l'EDD et les dispenser à leur personnel

Parmi les parties prenantes clés figurent également les universitaires, en particulier les professeurs spécialistes du commerce, du journalisme, des politiques publiques, des études de développement, des relations internationales ou de tout autre domaine pertinent. Ils contribuent amplement à sensibiliser aux questions de durabilité les professionnels travaillant dans ces domaines dont, à terme, ils orientent les processus décisionnaires vers le soutien au développement durable.

Autonomiser et mobiliser les jeunes

La jeunesse est au cœur même de la vision et de l'édification d'un avenir plus durable -- cette génération qui doit à la fois faire face aux conséquences du développement non durable d'aujourd'hui et supporter le poids du développement non durable de demain. Dans beaucoup de pays émergents, les jeunes veulent désormais avoir leur mot à dire dans la construction de leurs sociétés. Les jeunes représentent également une part importante des sociétés de consommation et les habitudes qu'ils prennent aujourd'hui auront une incidence majeure sur les modes de consommation de demain. La jeunesse a le pouvoir d'accélérer le développement durable et de lui donner une plus large ampleur.

Exemples

- ▶ Des partenariats publics privés conçoivent des applications gratuites pour smart phone qui donnent des informations sur l'EDD et les modes de vie durables
- ▶ Les organisations de jeunes forment une coalition mondiale pour la jeunesse sur les modes de vie durables



Dans le cadre de ce domaine d'action prioritaire, il s'agit de donner aux jeunes la possibilité de tirer parti des bienfaits considérables des technologies de l'information et de la communication, y compris les médias sociaux, non seulement pour apprendre, mais aussi pour constituer des réseaux. Parmi les approches prometteuses figurent l'apprentissage en ligne sur l'EDD et les plateformes en ligne où les jeunes partagent leurs opinions et présentent les initiatives qu'ils mènent en matière de consommation et de modes de vie durables. Parce qu'ils se mobilisent en masse en faveur du développement durable, les jeunes doivent être informés des conséquences de leurs choix et de leurs actions de tous les jours. Il importe également de puiser dans leur créativité et leur détermination pour trouver des solutions novatrices et applicables.



Résultats escomptés : multiplication des offres de qualité d'apprentissage en ligne à destination des jeunes; participation et contribution des jeunes au plaidoyer et à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques en matière d'EDD au niveau local, national et international ; augmentation du nombre d'actions menées par les jeunes en faveur de l'EDD.



Principales parties prenantes : les jeunes âgés de 15 à 24 ans. Leur nombre, soit plus d'un milliard d'individus, n'a jamais été aussi élevé qu'aujourd'hui. Les jeunes, qui comptent des activistes et des dirigeants, sont à la fois les bénéficiaires et les catalyseurs de ce domaine d'action prioritaire. Les parties prenantes comprennent également les organisations ciblées sur les jeunes ou dirigées par des jeunes, ainsi que les organismes qui s'adressent aux jeunes dans les secteurs public et privé, qu'il s'agisse des médias, des organisations confessionnelles ou des autorités locales ou nationales.

Accélérer la recherche de solutions durables au niveau local

Nous sommes entourés de toutes parts de phénomènes majeurs qui compromettent le développement durable tel que le changement climatique, la pauvreté persistante... Les villes, où vivent aujourd'hui la moitié de la population mondiale, devraient absorber la quasi-totalité de la croissance démographique à venir. C'est donc dans les villes qu'il faudra, de plus en plus, chercher des solutions aux problèmes de durabilité. Et pourtant, c'est aussi dans les communautés rurales que l'on trouve de telles solutions. Les communautés locales, urbaines et rurales, figurent parmi les catalyseurs clés du développement durable, et leurs efforts méritent un plus grand soutien.

Exemples

- ▶ Les autorités locales créent des centres d'EDD locaux
- ▶ Le secteur local des entreprises incorpore l'EDD aux activités liées à la responsabilité sociale des entreprises



Dans ce domaine d'action prioritaire, les parties prenantes locales devront notamment renforcer leurs réseaux multipartites et développer et améliorer la qualité de leurs plateformes d'apprentissage et de coopération. La mobilisation de nouvelles parties prenantes pour que la population de parties prenantes soit aussi nombreuse que possible constitue un objectif important. Au niveau local, les autorités et les dirigeants sont invités à élargir et à renforcer l'offre éducative destinée à la communauté à l'aide de méthodes formelles, non formelles et informelles. Il est indispensable de renforcer les moyens de la société civile pour qu'elle devienne le principal moteur du changement au sein de la communauté. Enfin et surtout, ces parties prenantes mettront au point des mesures et des mécanismes destinés à remédier aux problèmes de durabilité que rencontrent leurs communautés.



Résultats escomptés : intégration des programmes et des perspectives d'EDD aux processus de planification et de prise de décision communautaires. Il convient d'accroître le nombre de réseaux multipartites au niveau local et de les développer, notamment en impliquant un plus large éventail de parties prenantes.



Principales parties prenantes : les autorités publiques (gouverneurs et maires), les parties prenantes de l'éducation au niveau local comme le conseil d'administration des écoles et les dirigeants d'établissements d'enseignement (directeurs d'écoles, présidents d'université), les dirigeants d'entreprises privées et les représentants de la société civile, les ONG, les associations et les organisations d'aide aux personnes défavorisées ou marginalisées, ainsi que les individus. Les médias locaux peuvent contribuer à mobiliser les communautés et à diffuser les informations et les connaissances. Le secteur privé a lui aussi un rôle capital à jouer par la mise en place d'entreprises locales durables.

Stratégies

Vers une nouvelle dynamique

Par **l'appel à engagement** qui a été lancé, toutes les parties prenantes sont invitées à prendre des engagements initiaux afin de soutenir la mise en œuvre du Programme d'action global. Ces engagements contribueront à l'établissement d'une base d'engagements volontaires qui permettra de donner le coup d'envoi à la mise en œuvre du Programme. L'UNESCO s'appuiera également sur une partie de ces engagements afin d'élaborer ses programmes phares sur le Programme d'action global et de maintenir ainsi la nouvelle dynamique de l'EDD à l'échelle mondiale.

Des partenariats à exploiter

Les parties prenantes disposant d'une grande force de communication et d'influence politique, ou partenaires clés, seront invités à rejoindre les **réseaux de partenaires**. Chacun des domaines d'action prioritaire formera un réseau de partenaires. Les partenaires clés assureront l'interface avec l'UNESCO pour piloter la mise en œuvre des activités en s'appuyant sur leurs compétences techniques, leur force de communication ou leurs ressources financières.

Pour une communauté mondiale de pratiques

Les parties prenantes auront la possibilité, via un **forum mondial**, d'entretenir des contacts directs et d'échanger des informations, des expériences et des opinions. Le forum constituera une plateforme importante pour discuter des nouvelles problématiques, des tendances émergentes et des idées relatives à l'EDD ainsi que pour mener des actions de sensibilisation à l'EDD. Un **centre d'information en ligne** sera également créé à l'intention des parties prenantes afin de répertorier les informations et les connaissances, de cerner les lacunes, d'élaborer des initiatives conjointes, de mobiliser des fonds et de renforcer les capacités.

Les bonnes pratiques mises en avant

Les initiatives, les approches et les pratiques novatrices et efficaces, ainsi que les processus à l'appui de la mise en œuvre du Programme d'action global, une fois recensés, seront mis en avant et amplement diffusés afin de pouvoir être appliqués à large échelle. Afin de bénéficier d'une visibilité et d'une reconnaissance maximales, ces actions seront présentées sur le site Web du Programme d'action global. Le public et les structures dirigeantes concernées en seront informés. On envisage enfin la création d'un **Prix UNESCO pour l'EDD** qui récompensera les meilleures pratiques.

Mécanismes

A l'échelle nationale

Chaque État membre est encouragé à établir un mécanisme de coordination de l'EDD approprié et à désigner un **point focal national pour l'EDD**, qui assurera l'interface avec l'UNESCO en procédant au suivi de la mise en œuvre du Programme d'action global au niveau national et établira des rapports à ce sujet. L'UNESCO invite les gouvernements à fixer des cibles nationales en matière d'EDD qui soient compatibles avec les besoins et les aspirations du pays. Ces cibles devront être conformes à celles qui auront été définies dans l'agenda post-2015. Les quatre stratégies définies au niveau international – enclencher une nouvelle dynamique par l'appel à engagements, tirer parti des synergies issues des partenariats, créer des plateformes de partage d'informations et d'opinions et distinguer et récompenser les bonnes pratiques et les initiatives prometteuses – peuvent également être adoptées à l'échelle nationale afin de susciter des initiatives dans chaque pays. Les commissions nationales pour l'UNESCO joueront un rôle de premier plan dans la mise en œuvre du Programme d'action global.

A l'échelle mondiale, régionale et sous-régionale

Le Secrétariat du Programme d'action global sera installé au Siège de l'UNESCO, à Paris. Le Programme d'action global sera chargé de la gestion et de la coordination générales du Programme d'action global au niveau international. Dans le cadre de ces fonctions, il fixera les orientations stratégiques de la mise en œuvre du Programme d'action global. Le réseau mondial hors Siège de l'UNESCO assurera la coordination au niveau régional et sous régional et travaillera en liaison avec les organismes et institutions concernés. Le Secrétariat du Programme d'action global et le réseau hors Siège de l'UNESCO dans les régions et les sous-régions collaboreront étroitement avec les autres organismes et partenaires des Nations Unies, en sollicitant leurs conseils et leur soutien et en établissant des partenariats avec eux. Le Secrétariat sera également chargé de suivre les progrès de la mise en œuvre du Programme d'action global au niveau international et d'en rendre compte.

En 2015, l'UNESCO veillera à ce que l'EDD soit pleinement prise en considération lors de l'élaboration du « Cadre d'action » de l'après-2015 qui sera adopté à l'issue du Forum mondial sur l'éducation 2015 (Incheon, République de Corée). L'UNESCO contribuera également à faire en sorte d'établir une correspondance entre les processus de suivi et d'établissement de rapport du programme de l'après-2015 et ceux du Programme d'action global.

Les partenaires clés, qui regroupent les réseaux de partenaires des cinq domaines d'action prioritaires, seront des alliés d'une importance capitale pour l'UNESCO. A charge pour eux de recenser de nouveaux partenaires. Les partenaires clés devront mener des activités dans le cadre du domaine d'action prioritaire choisi. L'UNESCO intégrera ces activités aux rapports qu'elle publiera sur l'EDD. Les partenaires clés mobiliseront des financements pour leurs propres initiatives ainsi que pour celles qu'elles mèneront avec leurs partenaires. Ils contribueront également à la recherche sur l'EDD pour soutenir les progrès accomplis dans chacun des domaines d'action prioritaires.

Ressources

Les parties prenantes – gouvernements, organisations de la société civile, entreprises privées ou individus – fourniront elles-mêmes les ressources nécessaires aux actions menées à l'appui du Programme d'action global. Étant donné que l'EDD ne constitue pas un programme d'action supplémentaire mais qu'elle recoupe les préoccupations liées à l'éducation et au développement durable, les parties prenantes sont encouragées à recourir aux mécanismes de financement existants et à tirer parti des possibilités en matière d'éducation ou de développement durable qu'offrent, par exemple, le Partenariat mondial pour l'éducation et le Fonds pour l'environnement mondial. Elles pourront également solliciter les mécanismes de financement établis par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (le Fonds spécial pour les changements climatiques, le Fonds pour les pays les moins avancés, le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'adaptation) ainsi que le Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement.

L'UNESCO allouera des ressources ordinaires et extrabudgétaires au Secrétariat du Programme d'action global et aux programmes phares sur l'EDD. Les réseaux existants de l'UNESCO, notamment le RéSEAU, les Chaires UNESCO, les centres placés sous l'égide de l'UNESCO, le Réseau mondial de réserves de biosphère et les sites du Patrimoine mondial seront mobilisés à l'appui de la mise en œuvre du Programme d'action global.

Suivi et évaluation

Les progrès de la mise en œuvre du Programme d'action global feront l'objet d'un suivi et de rapports réguliers à l'échelle internationale. Des cibles et des critères de référence seront définis en consultation avec les parties prenantes et les experts concernés sur la base de la Conférence mondiale sur l'EDD qui se tiendra en 2014 à Aichi-Nagoya (Japon). Ces indicateurs, qui feront partie intégrante du Programme d'action global, s'appuieront sur les objectifs stratégiques du Programme d'action global, approuvés par les États membres de l'UNESCO à la 37^e session de la Conférence générale.

Lors de l'élaboration des cibles mondiales spécifiques et des indicateurs de chacun des cinq domaines d'action prioritaires, les points suivants recevront une attention particulière :

- ➔ progression du nombre de pays ayant intégré l'EDD aux politiques et aux stratégies relatives à l'éducation et au développement durable (Domaine d'action prioritaire 1);
- ➔ progression du nombre d'établissements d'enseignement et de formation ayant adopté une approche institutionnelle globale (Domaine d'action prioritaire 2);
- ➔ progression du nombre d'établissements de formation des enseignants et des formateurs ayant intégré l'EDD à leurs programmes (Domaine d'action prioritaire 3);
- ➔ progression du nombre d'initiatives en faveur de l'EDD dirigées par des jeunes (Domaine d'action prioritaire 4);
- ➔ progression du nombre d'initiatives locales en faveur de l'EDD (Domaine d'action prioritaire 5)

Le suivi et l'évaluation des progrès du Programme d'action global au niveau international, y compris l'élaboration des indicateurs et l'évaluation quantitative et qualitative, seront conformes aux processus de suivi et d'évaluation de l'agenda post-2015. Dans ce contexte, l'UNESCO et ses partenaires viseront à améliorer la base de connaissances sur l'efficacité de l'EDD.

Au niveau national, le suivi et l'évaluation relèveront de la responsabilité du gouvernement. Le point focal national est encouragé, selon le cas, à contribuer à faire en sorte que les processus nationaux de définition des objectifs soient conformes aux processus internationaux. Le point focal est également encouragé à collecter les données et les informations nationales pour contribuer à l'analyse conduite au niveau international.

Au cours des cinq prochaines années, d'ici à 2019, la mise en œuvre du Programme d'action global passera par sept grandes étapes : élaboration du cadre mondial de suivi ; constitution des réseaux de partenaires ; lancement du centre d'information en 2015 ; tenue du premier forum mondial ; préparation du rapport d'évaluation à mi-parcours en 2017 ; tenue du deuxième forum mondial ; publication du rapport final d'évaluation de la première phase en 2019.

Programme d'action global pour l'éducation en vue du développement durable comme moyen d'assurer le suivi de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable après 2014

(approuvé par les États membres de l'UNESCO par l'adoption de la Résolution 37 C/12)

Introduction

1. On ne parviendra pas à un développement durable sur la seule base d'accords politiques, de mesures d'incitation financières ou de solutions faisant appel à la technologie. Le développement durable exige que nous changions nos modes de réflexion et d'action. L'éducation jouera à cet égard un rôle crucial. Il est donc nécessaire d'agir à tous les niveaux pour mobiliser pleinement le potentiel de l'éducation et de multiplier les possibilités d'apprentissage pour que chacun ait accès au développement durable. Le but du Programme d'action global pour l'éducation en vue du développement durable est de fournir l'impulsion nécessaire à cette entreprise. Le présent document en expose les grandes lignes.
2. Il a été pris acte de longue date du rôle important que joue l'éducation en vue du développement durable. L'amélioration et la réorientation de l'éducation constituaient l'un des objectifs d'Action 21, qui a été adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992, et dont le chapitre 36 est intitulé « Promotion de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation ». La réorientation de l'éducation de manière à l'axer sur le développement a été au cœur de nombre des initiatives entreprises durant la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014), qui a été déclarée à la suite du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg (Afrique du Sud) en 2002. En outre, l'éducation a fait partie intégrante des trois principales conventions dites de Rio – Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (1992), Convention sur la diversité biologique (1992) et Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (1994).
3. Dans L'Avenir que nous voulons, document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en 2012, les États membres ont décidé de « promouvoir l'éducation au service du développement durable et [d']intégrer plus activement la question du développement durable dans les programmes d'enseignement au-delà de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable ». Le Programme d'action global pour l'EDD a été conçu en réponse à cette décision et constitue le moyen d'assurer le suivi de la DEDD. Il a donné lieu à de vastes consultations, auxquelles ont participé des acteurs très divers. En tant que suite donnée à la Décennie des Nations Unies, il devrait contribuer de façon concrète, tangible, à l'agenda pour le développement post-2015.
4. La Décennie des Nations Unies a généralisé la sensibilisation à l'EDD, mobilisé des partenaires du monde entier, jeté les bases d'une collaboration internationale, pesé sur les politiques et contribué à la coordination des acteurs nationaux, tout en donnant lieu à la mise en œuvre de très nombreux

projets concrets dans tous les domaines de l'éducation et de l'apprentissage. Pour autant, des défis considérables restent à relever : souvent, les activités axées sur l'EDD qui sont couronnées de succès sont assorties d'échéanciers fixes et sont exécutées avec des budgets limités ; on n'établit pas suffisamment de corrélations entre les politiques et les pratiques en matière d'EDD ; l'EDD n'est encore ni complètement intégrée à l'agenda de l'éducation ni à celui du développement durable. En outre, au fil de la Décennie, il est devenu de plus en plus pressant de trouver des solutions aux problèmes liés au développement durable et de nouvelles préoccupations sont apparues, comme la nécessité de promouvoir la citoyenneté mondiale. Par conséquent, il est important de transposer sur une plus grande échelle l'action menée au titre de l'EDD.

Principes

5. Le Programme d'action global englobe les politiques et les pratiques en matière d'EDD, qui y est présentée comme articulée sur les principes suivants :
 - (a) L'EDD permet à chaque être humain de se familiariser avec les connaissances, les compétences, les valeurs et les attitudes nécessaires pour avoir les moyens de contribuer au développement durable et de prendre des décisions en connaissance de cause et des mesures responsables pour œuvrer en faveur de l'intégrité environnementale, de la viabilité écologique et pour une société juste, dans l'intérêt des générations actuelles et futures.
 - (b) L'EDD imbrique les principaux enjeux du développement durable dans l'enseignement et l'apprentissage et fait appel à des méthodes novatrices et participatives qui donnent aux apprenants les moyens et la motivation voulues pour agir en faveur du développement durable. L'EDD promeut les compétences comme la réflexion critique, la compréhension de systèmes complexes, l'imagination de scénarios futurs et la prise de décisions de façon participative et en collaboration.
 - (c) L'EDD repose sur une approche de l'éducation axée sur les droits. L'objectif est de dispenser une éducation de qualité et de favoriser un apprentissage réussi, d'une manière adaptée aux préoccupations d'aujourd'hui.
 - (d) L'EDD est une forme d'éducation transformative en ce qu'elle vise à réorienter les sociétés vers le développement durable. En dernier ressort, cela exige un recentrage des systèmes et structures éducatifs ainsi qu'un recadrage de l'enseignement et de l'apprentissage. L'EDD ne peut être considérée comme un complément des pratiques éducatives existantes : elle doit imprégner toutes les strates de l'enseignement et de l'apprentissage.
 - (e) L'EDD se rattache aux volets environnemental, social et économique du développement durable d'une manière intégrée et équilibrée. Elle se rattache aussi à un agenda global pour le développement durable, tel que décrit dans le Document final de Rio+20, qui inclut, entre autres, les enjeux interdépendants que sont la réduction de la pauvreté, le changement climatique, la réduction des risques de catastrophe, la biodiversité, ainsi que les modes de production et de consommation viables. Elle tient compte des spécificités locales et elle est respectueuse de la diversité culturelle.
 - (f) L'EDD englobe l'éducation formelle, non formelle et informelle ainsi que l'apprentissage tout au long de la vie, de la petite enfance jusqu'à la vieillesse. Elle comprend donc aussi les activités de formation et de sensibilisation du public menées dans le cadre plus large des efforts déployés au service du développement durable.

- (g) L'EDD, appellation utilisée dans le Programme d'action global, vise à englober l'ensemble des activités conformes aux principes décrits ci-dessus, que l'appellation d'EDD ou – en fonction de leur histoire, du contexte culturel ou du domaine prioritaire spécifique auquel elles se rattachent – celles d'éducation environnementale, d'éducation à la viabilité, d'éducation globale, d'éducation en matière de développement ou autres soient utilisées pour les décrire.

But et objectifs

6. Le but d'ensemble du Programme d'action global est de « susciter et intensifier l'action à tous les niveaux et dans tous les domaines de l'éducation et de l'apprentissage afin d'accélérer la marche vers le développement durable ». À ce but sont associés deux objectifs, le premier touchant directement le secteur de l'éducation, l'autre allant au-delà :
- (a) réorienter l'éducation et l'apprentissage de sorte que chacun ait la possibilité de se familiariser avec les connaissances, les compétences, les valeurs et les attitudes nécessaires pour avoir les moyens de contribuer au développement durable ;
- (b) accroître la place de l'éducation et de l'apprentissage dans tous les plans d'action, programmes et activités qui visent à promouvoir le développement durable.

Domaines d'action prioritaires

7. Le Programme d'action global s'articule autour de cinq domaines d'action prioritaires, alliant une optique stratégique et l'engagement des parties prenantes. Ces domaines d'action, qui ont été définis sur la base des succès enregistrés, des problèmes rencontrés et des activités laissées en suspens au cours de la Décennie des Nations Unies, sont considérés comme des leviers primordiaux pour faire progresser l'agenda de l'EDD. Si l'action menée au titre de l'EDD est encouragée à tous les niveaux et dans tous les domaines de l'éducation et du développement durable, l'action envisagée dans le cadre du présent Programme d'action global est axée en particulier sur les domaines et sur les objectifs stratégiques suivants :

Des politiques à l'appui de l'EDD

8. Intégration de l'EDD dans les politiques internationales et nationales en matière d'éducation et de développement durable. Il est essentiel de pouvoir s'appuyer sur un ensemble de politiques adaptées pour être en mesure de mobiliser l'éducation et l'apprentissage au service du développement durable et pour que l'action menée en la matière soit intensifiée dans les structures formelles, non formelles et informelles. Des politiques pertinentes et cohérentes doivent être ancrées dans des processus participatifs et élaborées au gré d'une coordination interministérielle et intersectorielle, avec le concours de la société civile, du secteur privé, du monde universitaire et des collectivités locales. Pour instaurer un ensemble de politiques adaptées, qui soient reliées comme il convient au dispositif de mise en œuvre, les principes suivants devront en particulier être respectés :
- (a) L'EDD est systématiquement intégrée aux politiques éducatives qui s'adressent au secteur de l'éducation dans son ensemble ou à un secteur subsidiaire. Elle est incorporée aux programmes scolaires et aux normes de qualité nationales, ainsi que dans les cadres d'indicateurs qui servent à l'établissement de normes pour les résultats d'apprentissage escomptés.

L'EDD constitue également une composante importante des agendas internationaux pour l'éducation.

- (b) L'EDD est systématiquement intégrée aux politiques intéressant les principaux enjeux liés au développement durable. Il s'agit de refléter le rôle joué par l'éducation et l'apprentissage dans les politiques nationales inspirées par les trois Conventions de Rio, en tenant compte de l'importance attachée dans ces conventions à la communication, à l'éducation, à la formation et à la sensibilisation du grand public. Cela passe aussi par l'intégration de l'EDD aux agendas d'action pertinents pour le développement durable.
- (c) L'EDD est systématiquement intégrée dans les cadres de coopération bilatéraux et multilatéraux en matière de développement durable.

Approches institutionnelles globales

9. *Promotion d'approches institutionnelles globales de l'EDD à tous les niveaux et dans tous les types de structure.* Les approches institutionnelles globales passent non seulement par une réorientation des contenus et des méthodes pédagogiques, mais aussi par une gestion des campus et autres installations qui soit conforme aux exigences du développement durable et par la coopération des établissements avec les partenaires du développement durable localement. Des succès notables ont été enregistrés à cet égard dans le supérieur et le secondaire. Ils doivent être transposés sur une plus grande échelle et étendus à d'autres niveaux et types d'éducation, notamment l'éducation et la protection de la petite enfance, l'enseignement et la formation techniques et professionnels et l'éducation non formelle des jeunes et des adultes. La promotion d'approches institutionnelles globales repose en particulier sur les impératifs suivants :

- (a) Une consultation est organisée à l'échelle d'une institution de telle manière que toutes les parties prenantes – direction, enseignants, apprenants, administration – puissent élaborer conjointement une vision à long terme et un plan pour la mise en œuvre de l'EDD dans l'ensemble de l'institution en question.
- (b) Un appui technique et – lorsque c'est possible et approprié – financier est apporté à l'institution pour faciliter sa réorientation. Cela peut prendre la forme d'exemples pertinents de bonnes pratiques, d'une formation à l'intention de la direction et de l'administration, de l'élaboration de directives ou de recherches y afférentes.
- (c) Les réseaux inters institutions pertinents sont mobilisés et renforcés afin de faciliter l'appui mutuel, comme la transmission horizontale des savoir-faire associés à l'approche institutionnelle globale, et afin d'accroître la visibilité de cette approche pour la promouvoir en tant que modèle pour l'adaptation.

Éducateurs

10. Renforcement de l'aptitude des éducateurs, formateurs et autres agents de changement à faciliter l'apprentissage de l'EDD. Les éducateurs comptent parmi les principaux vecteurs de changement dans leur secteur d'activité et sont parmi les mieux à même de faciliter l'apprentissage des principes du développement durable. Il est constamment nécessaire de perfectionner les compétences des éducateurs, formateurs et autres agents de changement afin qu'ils maîtrisent les enjeux pertinents du développement durable et les méthodes appropriées d'enseignement et d'apprentissage. Cela repose en particulier sur les impératifs suivants :

- (a) L'EDD est intégrée à la formation initiale et à la formation continue des enseignants du préscolaire, du primaire et du secondaire, ainsi qu'à celle des enseignants et praticiens de l'éducation non formelle et informelle. On peut commencer par incorporer l'EDD à certaines matières spécifiques, mais on visera son intégration généralisée. Elle doit faire partie de la formation dispensée aux chefs d'établissement.
- (b) L'EDD est intégrée à la formation initiale et à la formation continue des enseignants et formateurs des secteurs technique et professionnel. On s'attache à renforcer la maîtrise des modes de production et de consommation viables ainsi que les compétences requises pour les emplois verts.
- (c) Dans le supérieur, l'EDD est intégrée à la formation des enseignants afin qu'ils soient mieux à même de présenter aux étudiants les enjeux associés à la durabilité, de conduire et de superviser des recherches interdisciplinaires axées sur la quête de solutions et de contribuer à la définition de grandes orientations en matière d'EDD et de développement durable.
- (d) Les principes associés au développement durable – par exemple l'utilisation efficace des ressources ou la responsabilité sociale et des sociétés – sont enseignés de façon plus approfondie au niveau post-universitaire, dans le cadre du renforcement des capacités et de la formation des décideurs, du personnel du secteur public, des membres du secteur commercial, des médias et des professionnels du développement, ou encore d'autres professionnels spécialisés dans tel ou tel secteur ou thème d'activité intéressant le développement durable. Cela peut se faire, entre autres, par l'intermédiaire de programmes de formation de formateurs à l'EDD, en intégrant l'EDD à la formation de ceux qui exercent des fonctions exécutives, ou en alignant les programmes de formation interne du personnel de sociétés privées sur les principes de l'EDD.

Jeunes

11. Aide apportée aux jeunes pour qu'ils jouent leur rôle d'agents de changement au service du développement durable au moyen de l'EDD. C'est en grande partie aux jeunes qu'incombe la responsabilité de bâtir un meilleur avenir, non seulement pour eux-mêmes mais aussi pour les générations futures. En outre, aujourd'hui, les jeunes sont de plus souvent des vecteurs des processus éducatifs, en particulier dans les structures d'apprentissage informelles et non formelles. Pour qu'il soit possible d'aider les jeunes à être des agents de changement au service du développement durable au moyen de l'EDD, il faut en particulier que les conditions suivantes soient remplies :
 - (a) On offre aux jeunes davantage de possibilités d'accès à une éducation non formelle et informelle axée sur l'apprenant. Cela passe par le développement et le perfectionnement de l'apprentissage de l'EDD en ligne et à l'aide d'appareils portatifs.
 - (b) Les compétences participatives qui donnent aux jeunes les moyens de se comporter en agents de changement et en promoteurs du développement durable aux niveaux mondial, national et local deviennent un objectif spécifique des programmes éducatifs formels et non formels, qu'ils portent directement ou non sur l'EDD.

Collectivités locales

12. *Accélération de la recherche de solutions appropriées à un développement durable au niveau local au moyen de l'EDD.* Il arrive souvent que des solutions efficaces et innovantes aux problèmes

liés au développement durable soient trouvées localement. Le dialogue et la coopération multipartites, par exemple entre autorités locales, organisations non gouvernementales, secteur privé, médias, établissements éducatifs et institutions de recherche, ou encore particuliers, jouent à cet égard un rôle clé. L'EDD appuie l'apprentissage et l'engagement local parmi de multiples partenaires, et elle établit des passerelles entre le plan local et le niveau mondial. La mobilisation totale de l'éducation et de l'apprentissage au service du développement durable passe donc par l'intensification de l'action menée au plan local en faveur de l'EDD. Cela repose en particulier sur les impératifs suivants :

- (a) Des réseaux locaux qui facilitent l'apprentissage des principes du développement durable par de multiples parties prenantes sont constitués, entretenus et perfectionnés. Cela passe aussi par la diversification et l'élargissement des réseaux existants, de manière à mobiliser davantage d'acteurs, parmi lesquels de nouveaux partenaires, notamment parmi les groupes de population autochtones.
- (b) Les autorités et gouvernements locaux proposent davantage de possibilités d'apprentissage des principes du développement durable. Ils veillent notamment, selon les cas, à ce que l'EDD soit intégrée dans l'éducation formelle et à ce que des possibilités d'éducation non formelle et informelle axée sur le développement durable soient offertes à tous les membres de la communauté, et ils apportent leur soutien à cette entreprise.

Mise en œuvre

13. Il est prévu que le Programme d'action global proposé soit mis en oeuvre aux niveaux international, régional, sous-régional, national, sous-national et local. Tous les partenaires compétents sont encouragés à élaborer des activités qui s'inscrivent dans les cinq domaines d'action prioritaires. La responsabilité en incombe en particulier aux gouvernements des membres, aux organisations de la société civile, au secteur privé, aux médias, au monde universitaire et aux chercheurs, aux établissements scolaires et autres institutions compétentes qui facilitent et appuient l'apprentissage, aux enseignants et aux apprenants à titre individuel, ainsi qu'aux organisations intergouvernementales. On espère des contributions de la part des partenaires du secteur éducatif et de ceux qui sont compétents en matière de développement durable. Il a été demandé que soit instaurée une structure organisationnelle légère au niveau international et que la mise en oeuvre et la définition de cibles au niveau national soient flexibles, aussi le Programme d'action global proposé sera-t-il principalement mis en oeuvre de façon décentralisée.
14. Afin de faciliter la mise en oeuvre du programme, l'UNESCO recensera des partenaires de premier plan pour chacun des cinq domaines d'action prioritaires et les invitera à apporter leur concours à un certain nombre d'activités spécifiques, assorties d'échéanciers et d'objectifs, qui susciteront à leur tour l'exécution d'activités par d'autres acteurs. Un forum de coordination des partenaires essentiels sera instauré pour chaque domaine d'action prioritaire. On fera appel aux chercheurs, notamment ceux qui proposent des approches novatrices de l'EDD, pour aller de l'avant dans chacun des domaines d'action prioritaires.
15. Sur la base de l'expérience acquise au cours de la Décennie des Nations Unies pour l'EDD, l'établissement de mécanismes de coordination nationaux sera encouragé – ou le maintien des mécanismes mis en place avec succès au cours de la Décennie. Chaque État membre est invité à désigner un coordonnateur national. Un mécanisme de coordination des entités du système des Nations Unies fonctionnera de façon continue. Grâce aux dispositifs interorganisations et

autres structures compétentes, on cherchera à exécuter le Programme d'action global en parfaite harmonie avec les autres processus et agendas internationaux pertinents.

16. Un secrétariat sera assuré [par l'UNESCO, à confirmer par l'Assemblée générale des Nations Unies], dont les principales fonctions seront les suivantes : faciliter la mise en œuvre du programme en s'appuyant sur des partenariats ; suivre les progrès accomplis à l'échelle mondiale ; servir de centre d'échanges entre les acteurs clés et d'intermédiaire pour la diffusion des meilleures pratiques.
17. Il est admis qu'il est nécessaire de doter de ressources adéquates les activités axées sur l'EDD. Cela posé, du fait que l'EDD n'est pas un enseignement « complémentaire » mais qu'elle imprègne l'ensemble du tissu éducatif et renvoie à toutes les préoccupations liées au développement durable, il existe pour sa généralisation un potentiel considérable de mobilisation de fonds auprès des mécanismes de financement existants, tant dans le secteur de l'éducation que dans celui du développement durable. Les donateurs sont donc encouragés à examiner la compatibilité des principes de l'EDD avec ceux qui sont associés aux mécanismes de financement existants. Quant à tous ceux qui ont partie prenante dans l'EDD, ils sont encouragés à utiliser pleinement et de façon systématique le potentiel existant. En outre, la constitution de nouveaux partenariats, notamment avec le secteur privé, aux fins de la mise en œuvre du Programme d'action global est riche de possibilités immenses.
18. La mise en œuvre du Programme d'action global fera l'objet d'un suivi régulier. Un dispositif de remontée d'information sera conçu, qui tiendra compte de la nécessité d'assurer un suivi fondé sur les faits, s'appuyant notamment sur des cibles et sur des critères spécifiques, et de rendre compte de l'impact du programme, des différentes caractéristiques des activités menées au titre de chaque domaine d'action, et de la nature décentralisée de la mise en œuvre du programme, impliquant de nombreux et divers partenaires. Si besoin est, on encouragera l'élaboration de mécanismes d'évaluation aux niveaux national, sous-national et local et l'on s'emploiera à mettre au point des indicateurs de succès. Pour rendre compte de la mise en œuvre du Programme d'action global, on pourra aussi avoir recours à des mécanismes de suivi et d'évaluation autres que ceux qui sont habituellement utilisés.
19. Le Programme d'action global devrait être lancé à l'occasion de la Conférence mondiale sur l'EDD qui se tiendra en 2014, à Aichi-Nagoya (Japon). Il sera établi pour une période initiale d'une durée de cinq ans, au terme de laquelle il fera l'objet d'un examen visant à déterminer s'il convient ou non d'en prolonger l'exécution. Les domaines d'action prioritaires pourront alors être revus en fonction de l'évolution des besoins.

Le Programme d'action global pour l'EDD a été approuvé par la résolution ci-après, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 37^e session.

Résolution 37 C/12

Suivi de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable après 2014 – Programme d'action global

La Conférence générale,

Prenant note des décisions 190 EX/9 et 192 EX/6,

Prenant également note du vigoureux soutien que le Conseil exécutif a exprimé en faveur du Programme d'action global pour l'éducation en vue du développement durable (EDD) et de ses cinq domaines d'action prioritaires,

Ayant examiné la proposition concernant un programme d'action global pour l'éducation en vue du développement durable (EDD) comme moyen d'assurer le suivi de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD) après 2014 (37 C/57),

- 1. Approuve le Programme d'action global pour l'éducation en vue du développement durable ;*
- 2. Reconnaît la nécessité d'un solide soutien politique pour la réussite de la mise en œuvre du Programme d'action global pour l'éducation en vue du développement durable ;*
- 3. Encourage les ministres des États membres et les chefs de secrétariat d'organismes des Nations Unies à participer à la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'EDD qui passera en revue la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable et étudiera les moyens de renforcer la promotion de l'EDD ;*
- 4. Prie la Directrice générale de porter le Programme d'action global pour l'EDD à l'attention de l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa 69^e session (2014), qui l'examinera et se prononcera sur les mesures à prendre ;*
- 5. Prie également la Directrice générale de mobiliser tous les secteurs de programme et réseaux de l'UNESCO afin qu'ils intensifient leur contribution à l'EDD et prennent part aux préparatifs de la mise en œuvre du Programme d'action global ;*
- 6. Insiste sur la nécessité de collaborer et d'établir des partenariats avec les autres organismes des Nations Unies concernés et, en particulier, le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables ;*
- 7. Invite les États membres à appuyer l'adoption du Programme d'action global par l'Assemblée générale des Nations Unies, en tant que contribution concrète à l'agenda pour le développement post-2015.*

(Résolution adoptée sur le rapport de la Commission ED à la 16^e séance plénière, le 19 novembre 2013)

UNESCO

Feuille de route

pour la mise en œuvre du Programme d'action global pour
l'Éducation en vue du développement durable

Pour édifier un monde plus juste, plus pacifique et plus durable, les personnes et les sociétés doivent toutes renforcer leur pouvoir d'action et acquérir des connaissances, des compétences et des valeurs, tout en ayant davantage conscience de la nécessité d'être les moteurs du changement. On s'accorde désormais à reconnaître à l'échelle internationale que l'Éducation au développement durable (EDD) fait partie intégrante de l'éducation de qualité et qu'elle est un catalyseur essentiel du développement durable. L'accord de Mascate, adopté à l'issue de la réunion mondiale sur l'Éducation pour tous (GEM 2014) et le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les objectifs de développement durable ont l'un comme l'autre proposé que l'EDD figure parmi les cibles de l'agenda post-2015.

En 2013, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté à sa 37^e session le Programme d'action global pour l'EDD comme suivi de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014). Fondé sur les résultats de la Décennie, le Programme d'action global a pour but de susciter et d'intensifier des actions concrètes dans le domaine de l'EDD. Cette feuille de route présente le Programme d'action global pour l'EDD adopté par les États membres (Résolution 37 C/12) aux décideurs, aux parties prenantes et aux acteurs, formule des suggestions en vue de la mise en œuvre du Programme d'action global et explique en détail le rôle de l'UNESCO.

Avec le soutien de



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Fonds-en-dépôt
Japonais